

L'association des riverains soutient le développement de l'aéroport civil de Sion

Soutien inattendu mais ô combien important pour le projet du futur aéroport de Sion. L'association des riverains donne son aval à l'avant-projet de loi, qui prévoit de doubler voire de tripler le nombre de passagers sur le tarmac valaisan.

[Didier Morard, Rédaction Rhône FM](#)

28 févr. 2024, 06:30

/ Mâj. il y a 9 minutes

Les principaux concernés, les riverains de l'aéroport de Sion, sont favorables au développement du tarmac valaisan. L'Association des riverains de l'aéroport de Sion (ARAS) donne son feu vert à l'avant-projet de loi présenté il y a une dizaine de jours et en consultation jusqu'au 11 mars 2024. "Ce projet est magnifique", réagit Jean-Paul Schroeter, le président de l'ARAS.

L'avant-projet de loi prévoit un changement de gouvernance du site qui passerait par la création d'une société majoritairement en mains des collectivités publiques. Les autorités souhaitent doubler, voire tripler la fréquentation de l'aéroport sédunois, la faisant passer de 35'000 à 115'000 par an, grâce aux vols charter. Cela représenterait dans le meilleur des cas l'équivalent de trois avions de 100 places par jour du jeudi au dimanche, soit entre 700 et mille mouvements par année. "C'est minime par rapport à l'ensemble des mouvements de l'aéroport", relativise Jean-Paul Schroeter.

En 2022, les vols charter ont représenté seulement 0,8% du trafic sur le tarmac sédunois, avec 360 mouvements sur les 45'000 atterrissages et décollages enregistrés.

Hausse des nuisances ?

L'arrivée des nouveaux charters ne va pas forcément apporter de nuisances sonores supplémentaires, estime l'ARAS. "L'aviation civile fait d'énormes progrès dans la réduction des nuisances", appuie Jean-Paul Schroeter. A l'aéroport zurichois de Kloten, les courbes de bruit ont diminué avec l'émergence des nouveaux modèles d'avions. Le développement des appareils électriques – [notamment à Sion avec la société H55](#) – participe aussi à une aviation plus propre en matière de nuisances sonores et environnementales. Jean-Paul Schroeter cite aussi les recherches actuelles sur les carburants synthétiques, jugés moins polluants.

"Comment le canton va négocier les droits de superficie avec l'armée ?" Jean-Paul Schroeter, président de l'ARAS

Malgré les louanges autour de l'aviation civile, l'Association des riverains de l'aéroport de Sion pose tout de même ses exigences. Elle souhaite le déploiement des "Ground Power Unit" (GPU), des unités de production électrique au sol, qui permettent de fournir du courant aux avions lors de leurs opérations sur le tarmac. Les GPU donnent la possibilité aux appareils de couper leurs moteurs au sol et de diminuer leur impact sonore après l'atterrissage et avant le décollage. Les murs anti-bruit – déjà implantés au nord du site – font aussi partie des recommandations émises par l'ARAS.

Et l'armée dans tout ça ?

Seul point noir pour l'Association des riverains de l'aéroport de Sion : le maintien des prérogatives de l'armée. Le Département de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) conserve sa mainmise sur l'aéroport sédunois. Les forces aériennes sont propriétaires du trois-quarts des terrains et des infrastructures aéroportuaires. "Comment le canton va négocier les droits de superficie avec l'armée", se questionne Jean-Paul Schroeter. "Ça peut être un énorme obstacle", craint-il.

Autre turbulence : l'aviation militaire reste prioritaire sur les vols civils. Elle maintient son omniprésence dans le ciel valaisan comme zone d'entraînement de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures. "Les horaires civils devront être avant 8 heures, entre 12 heures et 13 heures ou après 17 heures", s'inquiète le président de l'ARAS. "Quelle compagnie va accepter ces obligations pour faire voler ses avions", interroge Jean-Paul Schroeter. D'autant que l'armée prévoit de diminuer par deux le nombre de mouvements avec l'arrivée prochaine des nouveaux avions de combat F-35. "Il faudrait diminuer l'utilisation de l'espace aérien", plaide Jean-Paul Schroeter. "On pourrait imaginer lundi, mardi et mercredi pour les forces aériennes et jeudi, vendredi, samedi, dimanche pour l'aviation civile", conclut-il.

L'avant-projet de loi visant à développer l'aéroport de Sion est en consultation jusqu'au 11 mars 2024.